

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Date de la convocation : 17 juin 2020

Ordre du jour : Vote des subventions aux associations, Aides municipales 2020, vote des taux de la fiscalité directe locale, vote du budget 2020 de la commune, vote du budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement, renouvellement et tarifs locations de jardins, renouvellement commission communale des impôts directs, désignation du correspondant défense et sécurité et des responsables GALA, adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2019.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le projet d'agence postale communale et la désignation des représentants du CNAS et du Comité Départemental du Tourisme.

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

**Présents** : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, ANDRE Sophie, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Gyslène, MALAVIOLLE Roselyne, CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne, FAGES Yannick, POUGET Yves, SEGUIN XAVIER, PAGES SAMSON Mathilde, MATHIEU Philippe, PLANCHON Sandrine

**Absents excusés** : BERTY Benoît, CITERIN Sylvie, DELTOUR Michel, DELEUS PORCHEROT Mélanie.

Madame Mathilde PAGES SAMSON a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

#### **2020-035 Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'année 2020.

Il présente les propositions de la Commission Finance qui s'est basé sur les critères établis par la municipalité précédente et en tenant compte des annulations de projets liées à la pandémie COVID 19.

Madame Valérie POUGET SAGNET, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2020 :

**Articles 6574, subventions de fonctionnement aux associations : 5 650,00 €**

**Répartis comme suit :**

Amicale Laïque de Banassac.....	3000,00 €
Gymnastique Volontaire Club de l'Urugne .....	150,00 €
Comité des fêtes de Canilhac .....	400,00 €
Association Pierres et Sigillées .....	200,00 €
Association Lisons Ensemble.....	250,00 €
Groupe Polyfolie's.....	200,00 €
Association Nawakstyl.....	300,00 €
Association Familles Actives .....	400,00 €
Association Familiale du Canton .....	250,00 €
Club l'Oustal .....	300,00 €
FNACA La Canourgue/Banassac-Canilhac/Le Masegros .....	100,00 €
Association France-Etats Unis de Lozère .....	100,00 €

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

**2020-036 Vote des taux 2020 de la fiscalité directe locale**

Monsieur le Maire présente les bases d'impositions prévisionnelles 2020 et rappelle les taux de 2019.

La commission finance qui a préparé le budget 2020 propose de ne pas augmenter les taux en 2020.

Le Conseil municipal accepte la proposition et décide de voter les mêmes taux que ceux votés en 2019 :

Taxe foncière bâti : 9,1  
Taxe foncière non bâti : 125,70  
CFE : 14,81

**2020-037 Aides municipales 2020**

Monsieur le Maire expose qu'en 2008 le conseil municipal avait décidé de mettre en place des aides municipales pour :

- L'amélioration de l'habitat
- La restauration du patrimoine rural
- L'aide à l'installation d'équipements visant à la maîtrise de l'énergie et à la préservation des ressources naturelles.

Une enveloppe annuelle est votée chaque année par le conseil municipal.

Le Maire propose cette année, compte tenu du contexte lié à la Pandémie et au renouvellement du conseil municipal, de suspendre les aides pour l'année 2020 et de voter 2 000 euros représentant le paiement d'une aide attribuée en 2019. Le Conseil municipal sera amené à voter à l'automne le renouvellement des aides et l'enveloppe pour 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition du Maire

**2020-038 Vote du budget primitif 2020 de la commune**

M. Jean-Luc BERTRAND présente en détail le budget primitif 2020 de la commune proposé par la commission finance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations d'équipements en section d'investissement qui s'équilibre :

**En section de fonctionnement à la somme de 931 569,66 euros**

**En section d'investissement à la somme de 495 999,13 euros**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

**2020-039 Vote du budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement**

M. Jean-Luc BERTRAND présente en détail le budget primitif 2020 du service de l'eau et de l'assainissement proposé par la commission finance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations d'équipements en section d'investissement qui s'équilibre :

**En section de fonctionnement à la somme de 222 607.19 euros**

**En section d'investissement à la somme de 260 286,19 euros**

**2020-040 Locations jardins bureau d'aide sociale et occupations à titre précaire terrains anciens presbytère**

Monsieur le Maire expose que le bureau d'aide sociale est propriétaire d'un terrain cadastré section C n° 1805 qui a été aménagé par le CCAS en 4 jardins pour la location.

Le CCAS n'existant plus, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les baux et de reconduire les tarifs de location :

25 € par an pour les 2 petits jardins et 30 € par an pour le 2 grands.

De plus le Maire expose que trois parcelles de terrains situées derrière l'ancien presbytère sont louées à titre précaire aux locataires de l'ancien presbytère pour un jardin d'agrément et à un particulier pour faire un jardin potager.

Il demande l'autorisation de renouveler ces conventions à titre précaire avec tacite reconduction et maintien des tarifs existants, soit 15 euros par an.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe les tarifs de location des jardins du bureau d'aide sociale (parcelle C 1805) à 25 euros par an pour les 2 petits jardins et à 30 euros par an pour les 2 grands et autorise le Maire à établir les baux avec reconduction tacite.

- Fixe les tarifs de locations des terrains de l'ancien presbytère (parcelles section C n° 1753 et C 889) à 15 euros par an et autorise le Maire à établir les conventions d'occupations à titre précaire.

**2020.041 Désignation membres de la commission communale des impôts**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

1 VERLAGUET Auguste	Banassac
2 VALENTIN Denis	Salelles
3 ARRAGON Bénédicte	Banassac
4 BOURGADE Nathalie	Canilhac
5 FAGES Jean-Paul	Le Ségala
6 ALDEBERT Denis	Miège Rivière
7 ANDRE Jean	Banassac
8 BERTRAND Jean-Luc	Verteilhac
9 MALET Jean	Banassac
10 POULALION Nathalie	Pont de Lescure
11 VALENTIN Raymond	Le Ségala
12 IMBERT ANIEL Joceline	Malvézy
13 THION André	Malvézy
14 ALMERAS Béatrice	Lescure
15 ARTIS Robin	Banassac
16 BONNET LACAN Françoise	Pratnau
17 CALMETTE Gilbert	Pratnau
18 POUGET Laurent	Le Ségala
19 ALDEBERT René	Montferrand
20 CARDOT David	Malvézy
21 FAGES Nadine	Le Ségala
22 FERRER Guy	Malvézy
23 MALZAC Christian	Banassac
24 SOLIGNAC Christine	La Cazette

**2020.042 Désignation du correspondant défense et sécurité et des responsables GALA**

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner le correspondant défense et sécurité et les élus à contacter en cas de risques majeurs ou de crise.

Le Conseil municipal désigne :

David RODRIGUES, comme correspondant défense et sécurité

Et

David RODRIGUES  
Denis VALENTIN  
Jean-Luc BERTRAND  
Guylène FAGES  
Sylvie CITERIN  
Valérie POUGET

Comme responsables décisionnels à la Gestion Automatisée de l'Alerte (GALA).

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

**2020.043 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019**

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**2020.044 : désignation des délégués locaux élus et agents représentants la commune auprès du CNAS**

Le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS ( Comité National d'Action Sociale ) qui est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Cette association exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles, et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite. C'est depuis la loi du 19 février 2007, que les collectivités et leurs établissements publics doivent obligatoirement mettre des prestations d'actions sociales à la disposition de leur personnel.

Les aides du CNAS sont diverses et variées. Au quotidien, les agents bénéficient notamment de :

- **aides** au logement,
- chèques réductions,
- facilités de départs en vacances,
- une assistance pour toutes informations d'ordre juridique.

Cette association solidaire propose une aide personnelle pour surmonter les aléas de la vie (accident, handicap, décès..) où l'écoute sociale est une nécessité.

Après les élections municipales la commune doit renouveler les délégués locaux élus et agents.

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 25 JUIN 2020**

Le Conseil municipal, désigne :

Valérie POUGET Comme déléguée au collège des élus

Marie-Claude BARRIERE, comme déléguée au collège des agents

**2020.045 : Désignation des représentants de la commune au Comité Départemental du Tourisme**

Conformément aux statuts du Comité Départemental du Tourisme modifiés en date du 19 février 2019, le Conseil municipal désigne :

1 Titulaire : Mme Sylvie CITERIN

2 Suppléante : Mme Sophie ANDRE

Dûment habilitées à représenter la commune en qualité de membres du Comité Départemental du Tourisme.

**2020.046 : Projet d'agence postale communale**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un pôle accueil mutualisé -mairie et agence postale communale- et la création d'un espace numérique :

Cette transformation permettrait :

- d'améliorer l'accès à l'offre de service en répartissant l'amplitude d'ouverture sur des plages horaires en adéquation aux besoins des habitants.
- d'apporter une offre de service complémentaire au travers de l'îlot numérique
- de mutualiser l'espace accueil agence avec l'espace accueil mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la création d'une agence postale communale
- autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat agence postale communale avec îlot numérique.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.**

**Date d'affichage du compte rendu : 30 juin 2020**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Numéro délibération	Objet délibération
2020.035	Vote des subventions aux associations
2020.036	Vote des taux 2020 de la fiscalité directe locale
2020.037	Aides municipales 2020
2020.038	Vote du budget primitif 2020 de la commune
2020.039	Vote du budget 2020 du service de l'eau et de l'assainissement
2020.040	Locations jardins bureau d'aide sociale et occupations à titre précaire terrains anciens presbytère
2020.041	Désignation membres de la commission communale des impôts
2020.042	Désignation du correspondant défense et sécurité et des responsables GALA
2020.043	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
2020.044	Désignation des délégués locaux élus et agents représentant la commune auprès du CNAS
2020.045	Désignation des représentants de la commune au Comité Départemental du Tourisme
2020.046	Projet d'agence postale communale

**Émargements des conseillers municipaux :**

RODRIGUES David	SEGUIN Xavier
VALENTIN Denis	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie
DELTOUR Michel (procuration à RODRIGUES David)	CIPRIANI Patrick
POUGET Yves	MALAVIOLLE Roselyne
MAS Fabienne	PAGES SAMSON Mathilde
ANDRE Sophie	FAGES Yannick
PLANCHON Sandrine	